

DECISION N° 23-07

**REGIE AUTONOME**  
**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL**

Siège : 29, cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT**

**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL**  
**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SNSA ET L'OFFICE DE TOURISME DE BAYONNE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

Vu la délibération n° 06 du conseil d'administration en date du 12 novembre 2020, rendue exécutoire par la sous-préfecture de Bayonne le 24 novembre 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales susvisé, et notamment concernant le fait de pouvoir passer toutes conventions de billetterie avec les organisateurs de spectacles et les collectivités partenaires dans le cadre de l'organisation des représentations données par les ensembles de la Régie autonome ;

Vu la proposition de la Scène Nationale du Sud-Aquitain (SNSA) ;

Vu la proposition de l'Office de tourisme de Bayonne ;

Considérant qu'il convient de signer cette convention ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : De signer la convention avec la SNSA et l'office de tourisme de Bayonne, pour l'organisation du concert du Nouvel an de l'OSPB les 7 et 8 janvier 2023 à la salle Lauga. La SNSA reversera les recettes de billetterie à l'OSPB selon les modalités prévues dans la convention..

**ARTICLE 2** : Monsieur le Directeur de la Régie autonome et Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Bayonne, receveur de la régie autonome, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Une ampliation de la présente décision sera transmise à la sous-préfecture de Bayonne, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL et communication sera donnée à la prochaine séance du conseil d'administration.

Bayonne, le 20 janvier 2023

**Le Président,**  
**Antton CURUTCHARRY**

